

Motion n° 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-152, à l'article 27, en retranchant les lignes 13 et 14, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Aussitôt que possible après le troisième jour anniversaire de l'entrée en».

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-152, à l'article 27, en retranchant la ligne 22, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«devant chaque chambre du Parlement, et le fait renvoyer devant le comité de la Chambre, du Sénat ou des deux chambres du Parlement qui est désigné ou constitué à cette fin, dans».

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre chargé de l'habitation s'est demandé si j'étais revenu à Ottawa pour combattre le projet de loi du gouvernement sur les frais des services bancaires. S'il m'écoute quelques minutes, il saura que je ne suis pas revenu uniquement pour cela. Je voulais assister à étude, à l'étape du rapport, du projet de loi sur l'institut des langues du patrimoine multiculturel, et aux décisions qui pourraient en découler.

J'avais le coeur léger en pensant à ce projet de loi. D'autres collègues ont déjà expliqué quel traitement on avait réservé à cette mesure à l'étape du comité la semaine dernière. Ce qu'on a fait est odieux. On s'attendait à des audiences publiques, restreintes sans doute, mais qui nous auraient permis d'entendre les Canadiens qui s'intéressent à notre patrimoine ou ceux qui encouragent l'étude des langues de ce patrimoine ou qui s'occupent d'organiser des cours de langue dans leur localité, dans les différentes régions du Canada. J'espérais sincèrement que l'établissement d'un Institut des langues du patrimoine multiculturel à Edmonton, chargé de promouvoir l'étude des langues de notre patrimoine partout au Canada, aurait retenu un peu l'attention du comité qui aurait pu ainsi savoir dans quelle mesure il est possible de combiner ou d'intégrer les activités en cours actuellement aux programmes qu'établira cet institut. L'établissement de cet institut est évidemment très douteux compte tenu de ce qu'il est déjà vendredi après-midi, le 30 septembre, et que les spéculations sur la date des élections vont bon train.

En refusant de tenir de telles audiences, le comité législatif a enfreint toutes les conventions et tous les principes parlementaires sur lesquels repose le Parlement du Canada. Au cours des derniers mois de son mandat, marqués d'interventions rapides en matière de multiculturalisme, le gouvernement a prétendu bien connaître notre pays, et il a assuré vouloir faire avancer la cause du multiculturalisme. En même temps, il est prêt à rejeter les principes fondamentaux du système parlementaire. Cela contredit complètement toutes ses prétentions.

Lorsque les députés conservateurs étaient dans l'opposition, ils étaient bien placés pour défendre les libertés du Parlement et les droits de l'opposition. Le fait qu'ils agissent de la sorte lorsqu'ils sont au pouvoir est odieux pour les Canadiens. Comment peuvent-ils prétendre respecter les diverses cultures de notre pays et leurs traditions, lorsque les députés ministériels qui siégeaient au comité législatif ont renié les traditions dont

Patrimoine multiculturel canadien

nous avons hérité du Parlement britannique, y compris le principe de l'étude minutieuse et éclairée des projets de loi à la Chambre et en comité législatif?

● (1230)

Les Taylor et Turner, qui ont brimé les droits des députés de l'opposition au comité législatif, qui ont insisté pour qu'on n'entende aucun témoin, qui sont allés de l'avant et ont demandé que les amendements au projet de loi soient étudiés immédiatement, qui ont voulu à tout prix qu'on en finisse en un rien de temps avec l'étude du projet de loi pour le renvoyer à la Chambre, ont carrément perdu de vue le véritable rôle du Parlement du Canada.

J'ai déjà critiqué l'abus de pouvoir du gouvernement lorsqu'il a débattu le projet de loi sur le multiculturalisme le printemps dernier, il a mis fin subitement aux audiences, a présenté une liste limitée de témoins à entendre et, en l'absence des députés de l'opposition, a insisté pour mettre aux voix les amendements proposés au projet de loi et les a rejetés un à un à l'étape de l'étude au comité législatif.

J'ai dénoncé cet abus de pouvoir dans tout le Canada. J'ai écrit aux représentants des organisations et de la presse multiculturelles. Ce projet de loi contient une abomination encore pire. On a refusé de tenir compte du témoignage que certaines personnes auraient pu donner. L'Institut des langues du patrimoine multiculturel partira du mauvais pied, si jamais il voit le jour.

La création de cet institut nous a été suggérée dans un rapport en faveur d'un institut des langues du patrimoine multiculturel pour l'ouest du Canada. Son siège social sera situé à Edmonton. Nous lui donnerons un mandat national, comme le projet de loi le propose. Cependant, le gouvernement refuse de parler aux gens qui ont participé aux progrès des langues du patrimoine multiculturel dans toutes les régions, tant à Edmonton et à Winnipeg qu'à Toronto et à Québec, et en refusant ainsi de s'informer, il manque de respect pour les traditions et pour les conventions parlementaires et il ne tient pas compte des réalités régionales du Canada. Il se sert d'une question extrêmement importante pour pratiquer la sorte de politique la plus honteuse qui soit.

Il faut dire ces choses-là. On ne peut que regretter que, à la fin de cette législature, au début de l'après-midi du 30 septembre, même les ministériels soient peu nombreux pour entendre ce que deux de leurs collègues ont à dire, probablement pour obéir aux ordres du vice-premier ministre (M. Mazankowski) ou de toute autre personne responsable des abominations dont le gouvernement se rend coupable ces jours-ci.

Pour parler plus précisément des motions n° 5 et 6 que nous étudions cet après-midi, vers la fin du débat à l'étape du rapport, nous avons deux amendements du député de York-Ouest (M. Marchi) et je voudrais les appuyer tous les deux dans mes commentaires.